



CC AIPSH

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET
INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Du 15 février au 25 juin 2021 - 120h (dont 15h FOAD)

EMPLOIS & COMPÉTENCES

Le titulaire du Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap peut exercer les fonctions d'éducateur sportif auprès des personnes en situation de handicap temporaire ou définitif.

L'éducateur sportif titulaire du CC AIPSH a pour mission d'enseigner une ou plusieurs disciplines sportives aux pratiquants, de veiller à leur sécurité et de contrôler l'entretien du matériel. Il participe au développement et au maintien des capacités physiques, cognitives et psycho-affectives des pratiquants. Par ces interventions, il contribue à favoriser l'accès à la citoyenneté de ces personnes.

Les débouchés

Le titulaire du CC AIPSH peut exercer au sein des associations sportives, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des structures de loisirs et tourisme, d'un comité départemental ou d'une fédération. Dans les centres de loisirs ou de vacances, des collectivités locales (mairie, communautés de communes...).

COMPÉTENCES VISÉS

UC1 • Conduire un projet d'actions sportives à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des différents publics en situation de handicap et d'une prise en compte de leurs environnements.

UC2 • Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel.

UC3 • Mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- L'accès à la formation est réservée aux titulaires (ou en cours de formation) d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS mention sportive.
- Les tests d'entrée en formation ont lieu le **jeudi 1er février 2021** à Moirans-en-Montagne.
- Prise en charge des frais possible en fonction de votre statut (OPCO, Pole Emploi).